

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le quinzième jour d'octobre deux-mille-dix-huit, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt et Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

### 1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

### 2.0-ORDRE DU JOUR

Rés. 18-186

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : André Drouin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance extraordinaire du 24 sept 2018

4.0-ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses de sept. 2018 (2)

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 présentation & adoption du règl. no 18-391 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

7.2 rés. respect des modalités TECQ

7.3 rés. mandat à WSP pour reddition TECQ

8.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 achat de vêtements pompiers

8.2 mandat de répondant auprès du MDDELCC pour CA de colmatage de brèche au barrage.

8.3 Engagement de crédits pour demande de CA au MDDEP

9.0-TRAVAUX PUBLICS

9.1 opérateurs en déneigement les fins de sem.

9.2 fourniture de bottes pour employés de voirie

9.3 engagement de crédits

10.0-HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 collecte de plastiques à balles rondes

11.0-URBANISME

11.1 adoption du RÈGL. No 18-392 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 205 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE

11.2 mandat de répondant auprès du MDDEP pour CA art.22 du projet de développement résidentiel : dir. gén.

11.3 mandat à WSP à soumettre une demande de développement domiciliaire au MDDELCC et qui confirme l'engagement de la municipalité à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

11.4 engagement de crédits pour demande de CA au MDDEP

12.0-VARIA

- Lumières de rue & Embauche d'un chargé de projets (ajout à l'ordre du jour)

13.0- 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0-LEVÉE DE LA SÉANCE

### **3.0- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 séance extraordinaire du 24 sept 2018**

Rés. 18-187

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE le procès-verbal de la dernière assemblée soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4.0-ADOPTION DES COMPTES**

#### **1.1 dépenses de sept. 2018 (2)**

Rés. 18-188

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 37 561,75\$ pour la période 9 (2<sup>e</sup> lot).

ADOPTÉE

### **5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6.0-LECTURE DU COURRIER**

### **7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **7.1 présentation & adoption du règl. no 18-391 MODIF. AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

#### **7.2 rés. respect des modalités TECQ**

#### **7.3 rés. mandat à WSP pour reddition TECQ**

Rés. 18-189

**ADOPTION DU RÈGL. NO 18-391 MODIFIANT LE RÈGL. NO 12-359 RELATIF AU CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement no 12-359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 18-391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 12-359 RELATIF AU CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ADOPTÉE

Rés. 18-190

#### **RESPECT DES MODALITÉS TECQ**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et proposé par : André Drouin

et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Rés. 18-191

**MANDAT PORTANT SUR LA REDDITION DE COMPTES EXIGÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des élus présents

De mandater la firme Blanchette Vachon d'attester auprès du MAMOT la déclaration de la Municipalité portant sur les dépenses admissibles, selon la programmation déposée, au programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

**8.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 achat de vêtements pompiers**

**8.2 mandat de répondant auprès du MDDELCC pour CA de colmatage de brèche au barrage.**

**8.3 Engagement de crédits pour demande de CA au MDDEP**

Rés. 18-192

**AUTORISATION D'ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LES POMPIERS**

Proposé par : André Drouin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la municipalité de Courcelles autorise la municipalité gestionnaire de l'entente du Service Incendie Haute-Beauce à procéder à l'acquisition de chandails (t-shirt et kangourous) et que la facture soit payée à même le budget d'opération du SSI.

ADOPTÉE

Rés. 18-193

**AUTORISATION DE SIGNATAIRE : DEMANDE AUTORISATION MDDELCC**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE Mme Renée Mathieu, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour une demande d'autorisation de colmatage d'une brèche au barrage de bois du Moulin Bernier auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

Rés. 18-194

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : CA AU MDDELCC**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Martin Boulanger

QU'une dépense de 664\$ soit autorisée au MDDELCC pour demande de CA pour colmatage de brèche au barrage.

ADOPTÉE

## **9.0-TRAVAUX PUBLICS**

**9.1 opérateurs en déneigement les fins de sem.**

**9.2 fourniture de bottes pour employés de voirie**

**9.3 engagement de crédits**

le point 9.1 est reporté

Rés. 18-195

### **FOURNITURE DE BOTTES DE TRAVAIL : EMPLOYÉS DE VOIRIE**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE, sur présentation de facture, une somme maximale de 150\$ soit allouée annuellement pour chaque employé aux travaux publics pour l'achat de bottes de travail. Cet avantage est accordé aux employés permanents faisant du temps plein. Valide après une probation de 6 mois pour les nouveaux employés.

ADOPTÉE

Rés. 18-196

### **ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENL. NEIGE**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE soit autorisée une dépense de 3 000\$ pour carburant, de 2 000\$ pour sable d'hiver, de 1 6 00\$ pour chaîne arrière niveleuse, de 5 000 de 0 ½ si besoin, de 1 5 00\$ pour entretien de véhicules et divers et de 800\$ pour changement d'huile des véhicules.

ADOPTÉE

## **10.0-HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 collecte de plastiques à balles rondes**

Le point 10.1 est reporté

## **11.0-URBANISME**

**11.1 adoption du RÈGL. No 18-392 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 205 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE**

**11.2 mandat de répondant auprès du MDDEP pour CA art.22 du projet de développement résidentiel : dir. gén.**

**11.3 mandat à WSP à soumettre une demande de développement domiciliaire au MDDELCC et qui confirme l'engagement de la municipalité à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;**

**11.4 engagement de crédits pour demande de CA au MDDEP**

Rés. 18-197

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-392 MODIFIANT LE RÈGL. DE ZONAGE NO 207 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règl. de zonage no 207;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 18-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur .

ADOPTÉE

Rés. 18-198

**AUTORISATION DE SIGNATAIRE : DEMANDE AUTORISATION MDDELCC**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE Mme Renée Mathieu, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un projet de développement domiciliaire sur le lot 4 023 390 auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

Rés. 18-199

**MANDAT À WSP À SOUMETTRE UNE DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AU MDDELCC**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE mandat soit donné à la firme WSP à soumettre une demande de développement domiciliaire au MDDELCC;

QUE la Municipalité confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

ADOPTÉE

Rés. 18-200

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : CA AU MDDELCC**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Martin Boulanger

QU'une dépense de 664\$ soit autorisée au MDDELCC pour demande de CA pour projet de développement domiciliaire sur le lot 4 023 390.

ADOPTÉE

**12.0-VARIA**

- **Lumières de rue**
- **Embauche d'un chargé de projets (ajout à l'ordre du jour)**

Mandat à la dir. gén. de demande de prix pour luminaires de remplacement.

Rés. 18-201

**ENGAGEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJETS**

Proposé par : Martin Boulanger

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE les services de Mme Jocelyne Lapointe soient retenus comme chargée de projets particuliers. Mandats à confirmer selon les projets.

ADOPTÉE

**13.0- 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14.0- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est 22h00

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, dir.gén.